

**REFLEXION d'une  
COMMUNE TOURISTIQUE  
sur l'OPTIMISATION DE LA  
COLLECTE**

**Gilles VINCENT Maire de SAINT MANDRIER**

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## GEOGRAPHIE



# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## POPULATION

□ SELON DERNIER RECENSEMENT LA POPULATION EST DE : 6636 hab, dont:

- 5454 POP PERMANENTE

- 71 POP DOUBLE COMPTE

- 1111 POP COMPTEE A PART



Marine

Mais aussi 2258 Résidences secondaires (50%)

SELON ESTIMATION A PARTIR DE LA CONSOMMATION DECHET ET EAU ,LA POPULATION PASSERAIT en ETE à 20 000 hab.

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION ADMINISTRATIVE

- ❑ LA COMMUNE A TRANSFERE SA COMPETENCE TRAITEMENT DECHETS URBAINS A L' AGGLO TOULON
- ❑ L'AGGLOMERATION A TRANSFERE CETTE COMPETENCE A SYNDICAT INTERCOMMUNAL SITTOMAT
- ❑ LA COMMUNE A GARDE LA COMPETENCE COLLECTE.

### PROBLEME DECELE

- ❑ LA LIMITE INTERVENTION SUR LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES et les DECHETERIES EST FLOUE

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION TECHNIQUE DES COLLECTES

### AVANT 1995

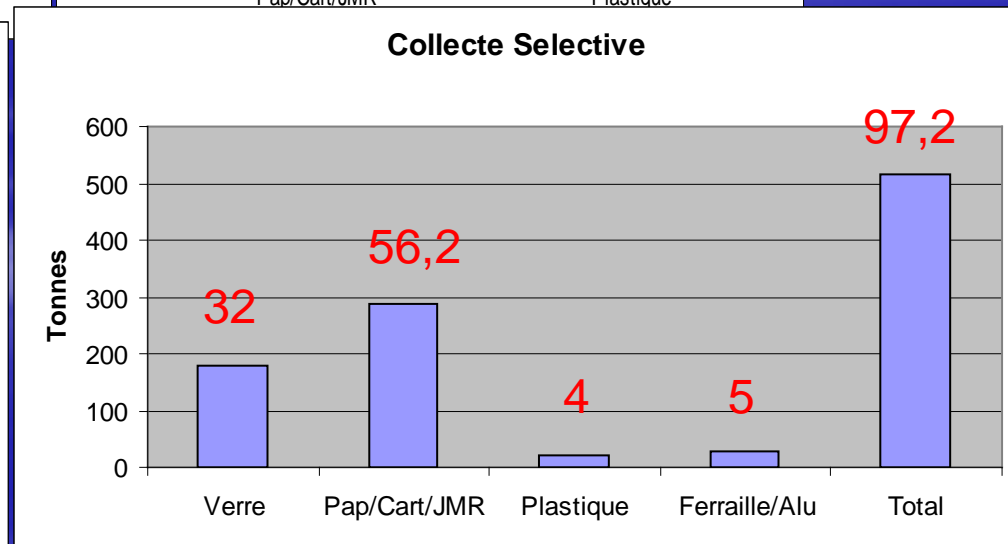
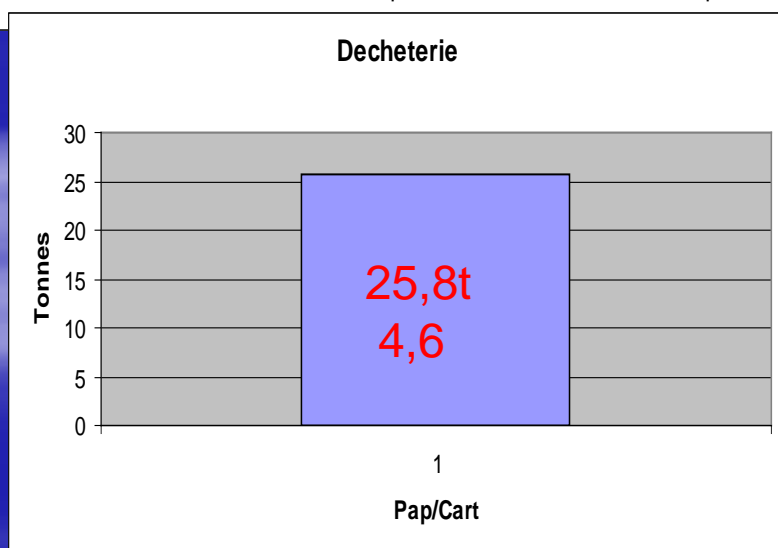
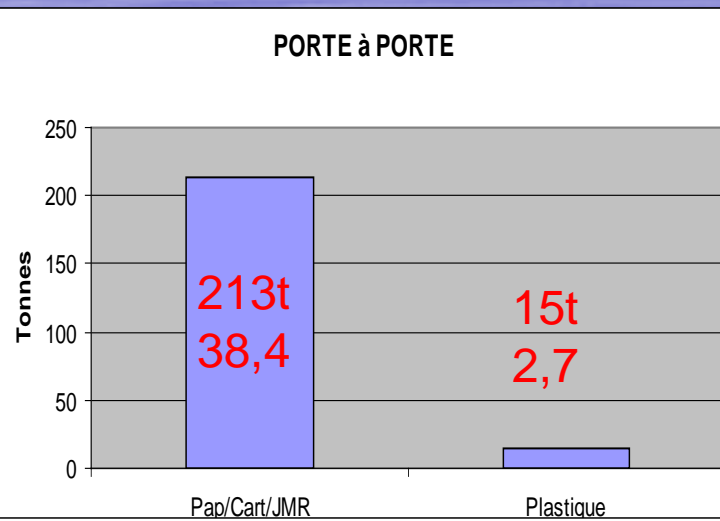
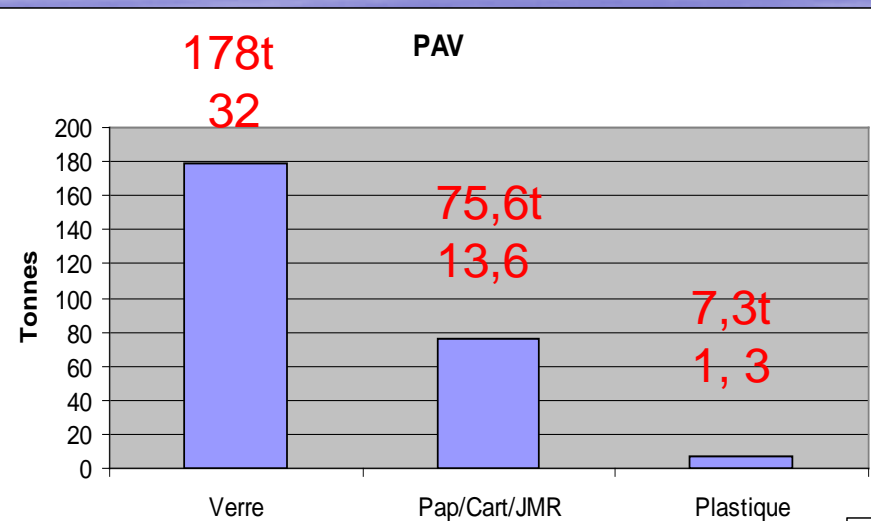
- ❑ COLLECTE OM en bac C5 + 1 ( été )
  - Coût Valorisé 2009 62 €
  - Tonnage OM 3255 T

### DEPUIS COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES

- ❑ COLLECTE OM C4 + 1(été) 84,8€
- ❑ COLLECTE EMR C1 121,54€
- ❑ COLLECTE PAV SYNDICAT
- ❑ TRI des Collectes PAV et PP SYNDICAT
- ❑ DETOURNE INCINERATION 97,2Kg/an /ha
- ❑ SURCÔÛT COLLECTE COMPENSEE BONUS SYND
- ❑ TVA 5,5 %

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION TECHNIQUE DES COLLECTES



# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION TECHNIQUE DES COLLECTES

DEPUIS SEPT 2009

□ COLLECTE OM C3 +1 (été)

□ COLLECTE EMR C1 (Pap/Carton/JM) et C1 (Plast)

- Gain sur rendement de collecte (Estimation +5%)
- Gain 50 000€ sur coût tri pour Syndicat
  - Mono Pap/Cart/jmr 96,10€
  - Mono Plast 402,7€
  - Mélange 304,75€
- Surcoût collecte Ville (35 €/T EMR)
  - OM 64€ /Flux Pap/Cart 172 €/Flux Plast 1486€
- Compensé en partie bonus Syndicat

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION TECHNIQUE DES COLLECTES

### REFLEXION SEPT 2010

- Régie sur EMR en flux idem car coût collecte trop élevé.
  - Economie attendue 20%
  - Création 3,5 emplois
  - Responsabilité commune et organisation pour continuité du service
- Tarification incitative avec partie fixe et Proportionnelle
  - Incitation des habitants à la prévention

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION FINANCIERES DES COLLECTES

□ LA COMMUNE RECOUVRE LES FRAIS DU SERVICE ACTIVITE DECHETS PAR TEOM.

- SON TAUX EST CALCULE A PARTIR DE L ENSEMBLE DES FRAIS ENREGISTRES SUR CETTE ACTIVITE RAPPORTE AU MONTANT DE LA VALEUR LOCATIVE TOTALE DE LA COMMUNE. Taux 2009 8,9%
- Le TAUX APPLIQUE SUR VALEUR LOCATIVE DE CHAQUE FOYER
- SYSTÈME INJUSTE CAR ASSIS SUR VALEUR LOCATIVE ET NON SUR PRODUCTION DECHET  
Ex F4/1 Habitant :Taxe 143 €..... F4/4 Habitants idem

# LE CONTEXTE de SAINT MANDRIER

## SITUATION FINANCIERES DES COLLECTES

### □ BONUS/MALUS COLLECTE SELECTIVE

- Pour les OM, les communes sont facturées par le Synd sur leur tonnage, et avec une partie fixe fonction nombre hab qui permet de compenser les amortissements du syndicat (70€/t en total)
- Pour les EMR, l'ensemble des soutiens (EE) et de la vente des produits sont transférés dans un fond . Ce fond est redistribué en fonction des rendements .
- Les communes qui n'ont pas obtenues le rendement sont pénalisées (Malus) , les autres sont rétribuées (Bonus)

# RAPPEL LOI GRENELLE

ELLE FAVORISE LA PREVENTION COMME FILIERE PRIORITAIRE DE GESTION DES DECHETS.  
DANS LE CADRE DE CETTE PREVENTION, ELLE INSTITUE UNE TARIFICATION INCITATIVE AVEC UNE PARTIE FIXE ET UNE PARTIE PROPORTIONNELLE.

## Réflexion

Partie fixe = Frais Fixes de la collecte

Partie proportionnelle= Pesée embarquée ou

Nombre de présentation des bacs ou volume des bacs

## Difficultés nombreuses.

Bonnes connaissances des producteurs, recouvrement, **activité saisonnière.**

## Décision

Attendre loi grenelle 2 en cours discussion

**MERCI DE VOTRE ECOUTE**